



AVIS DE COURSE

Etape du Tour de France MICRO 22 et 23 septembre 2018 Lac de Hourtin Co-organisée par **le Club Nautique de Hourtin Médoc et par le Club de Voile Hourtin Médoc** Grade 5 A

1. REGLES APPLICABLES

Les règles telles que définies dans :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020
- Les règlements fédéraux
- Le Guide 2018 Formule OSIRIS et règles de la classe MICRO (pour les Micros).
- En cas de traduction de ces instructions dans une autre langue, c'est le texte français qui prévaut.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régates est ouverte aux habitables (Croiseurs groupe A, B et R1, et Micro)

Le comité de course se réserve le droit de constituer les flottes, selon les groupes de handicap, en fonction du nombre d'inscrits.

Les bateaux sans certificat de jauge seront classés en "invité"

Rappel de l'article 6 du HN :l'équipage ne peut comprendre moins de deux personnes....

Afin d'accueillir dans les meilleurs conditions possibles les régatiers, nous vous demandons de réaliser une pré-inscription avant le 13 septembre 2018 en complétant le formulaire disponible à l'adresse suivant sur le site du CVHM : <https://club-voile-hourtin.fr/etape-tour-de-france-micro-hourtin-2018/>

Le paiement par carte bancaire des inscriptions et des repas est disponible à l'adresse précitée. Le règlement sur place est également possible mais uniquement en chèque ou en espèces.

La confirmation et le règlement des inscriptions se feront le samedi 22 septembre, à partir de 9h00 au CNHM au Port de Hourtin.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France devront présenter au moment de la confirmation de leur inscription :

- La licence FFVoile validée compétition ou accompagnée d'un certificat médical de moins d'un an.
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Le certificat de jauge ou de conformité du bateau
- Les bateaux sans certificat de jauge seront classés en "invité"

- Le nombre d'équipiers embarqués devra être conforme aux règles de classe et OSIRIS et constant pendant toute la régata.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et ils devront présenter un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile.

Les instructions de course seront affichées dans le club House du CVHM et du CNHM.

4. DROITS A PAYER

- 20€ par bateau jusqu'à 3 équipiers (5€ par équipier supplémentaire*).
- Repas du 22 septembre au soir : 20€ sur réservation faite sur la fiche de préinscription, avant le 13 septembre 2018.
- Panier repas* du dimanche 23 septembre 6€ sur réservation faite sur la fiche de préinscription avant le 13 septembre 2018.
- La cale de mise à l'eau au Port de Hourtin est mise à disposition gratuitement.

(Le paiement des équipiers supplémentaires et des paniers repas du dimanche, s'effectuera sur place (chèque ou espèces) lors de la finalisation de l'inscription.*

5. PROGRAMME

vendredi 21 septembre 2018 : Accueil des premiers régatiers au Port de Hourtin.

Voir le point 9 pour le mouillage des bateaux.

Toute circulation à la voile en dehors de ce périmètre est totalement interdite.

samedi 22 septembre 2018 :

- 09h00 : Contrôle des inscriptions, des cartes HN et des licences Compétition ou bien accompagnée d'un certificat médical de moins d'un an, portant bien la mention « Pratique de la Voile en compétition », au CNHM au Port de Hourtin.
- 12h00: Fermeture de la chaîne d'inscription.
- 14h00: Premier signal d'avertissement et courses à suivre.
- 17h30: retour des équipages au mouillage au CVHM.
- 18h30: Apéritif au CVHM
- 20h00 : grande soirée des équipages au CVHM avenue de la Voile à Piqueyrot – **Repas sur réservation.**

dimanche 23 septembre 2018

- 10h00: Premier signal d'avertissement de la journée et courses à suivre.
- 14h00 Aucune procédure de départ après cette heure.
- 15h00: fin de régata pour les derniers et retour au port de Hourtin en remorquage derrière des bateaux à moteur.
- 16h30: Résultats et remise des récompenses au CNHM.

6. LES INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront affichées au pied de la salle du CNHM et sous la tente derrière le club-house du CVHM.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : bananes, et/ou parcours construits.

8. LES CLASSEMENTS

Une course devra être validée pour valider la compétition.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

Un classement Micro et un classement HN OSIRIS seront donnés.

9. PLACES AU PORT

Les bateaux seront mis à l'eau depuis la cale de mise à l'eau située à l'entrée du port. . Les remorques de route seront stationnées au droit du CNHM sur l'esplanade du Port.

Des instructions validées d'ici-là, seront diffusées à chaque skipper dès leur arrivée, quant au lieu de stationnement de leur bateau.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU PLACES AU PORT

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Le canal VHF retenu sera le 8.

12. PRIX

Une coupe sera décernée au premier du classement scratch OSIRIS

Des coupes seront distribuées au 1°, 2° et 3° du temps réel micro.

Des prix seront également tirés au sort parmi les régatiers.

13. DECISION DE COURIR

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un parking à proximité est disponible pour le stationnement des véhicules et remorques.

Des possibilités d'hébergement sont possibles sur la commune de Hourtin (camping, parking camping-car, hôtel, chambre d'hôtes).

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Messieurs Tugdual FALEZAN au 06 03 44 34 73 ou tugdual.falezan@live.fr

Ou

Jérémy SANS au 06 59 82 69 86 ou jeremy.cvhm@gmail.com